

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-et-un, le 9 mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 2 mars 2021, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 2

Serge ARLOT, Philippe GALL

Procurations : 2

Serge ARLOT, procuration à Gilles GUINARD

Philippe GALL, procuration à Andrée BOCQUERAZ

Votants : 11

Béatrice FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20210309-11 : Sécurisation traversées La Pallud et Le Pont-des-Oulles : attribution marché

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20201016-11 du 16 novembre 2020 engageant le lancement de la consultation des entreprises pour le projet de sécurisation des traversées des hameaux de La Pallud et du Pont-des-Oulles. Sur les trois entreprises consultées, deux ont répondu et leurs offres ont été analysées par le maître d'œuvre de l'opération.

Lot unique – Sécurisation La Pallud et Le Pont-des-Oulles		
Prix global des prestations au vu du DQE (60%)		Délais d'exécution (40%)
1. COLAS		
24 963,20 €		40/40
60/60		
Note totale : 100/100		
2. EUROVIA		
26 890,90 €		40/40
56/60		
Note totale : 96/100		

En application des critères de jugements, l'offre la plus avantageuse est celle présentée par l'entreprise COLAS.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

décide de retenir l'offre de COLAS et de contractualiser avec l'entreprise selon les modalités présentées et pour un montant total de 24 963,20 € HT,

et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de ces décisions.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le Maire,
Nicole FAURE**